

LE MAG FED'AIR

Fédération Départementale des
Foyers Ruraux de Saône-et-Loire



Gratuit

Numéro #2

Dossier spécial

Adhésion : le contrat
de confiance.



Gestanet

Le grand méchant loup ?
Même pas peur !

Tisseurs de Liens

Seul on va plus vite,
ensemble on va plus loin.

Cinéma

Déconfinés,
tous au ciné !

Sport

Les derniers résultats :
Ennui 0 - FDFR 71.

Culture

La main verte pour
un jardin partagé.

Save The Dates

Des rendez-vous tout au long de l'année, à noter dans votre agenda !



2020

Début août

Dossier de readhésion
Envoi des courriers aux président.e.s des Foyers et Associations.

Dès le 20.08

Assurance
Ouverture de Assur'Options.

Dès le 24.08

Traitement des adhésions
Traitement des demandes par la FDFR 71 toute l'année.

29.08 9h-12h

Formation à l'utilisation de Gestanet
En matinée avec repas offert, à la Roche Vineuse. * Prenez bien votre ordi.

31.08 10.09

Clôture de la saison 2019 - 2020
Fermeture officielle de la saison passée.

12.09 9h-12h

Formation à l'utilisation de Gestanet
En matinée avec repas offert, lieu à définir. * Prenez bien votre ordi.

14.09 19h

Conseil d'Administration
Rendez-vous à Étang-sur-Arroux. * Visioconférence possible.

Des le 14.09

CinéVillage - Formation
Pour les bénévoles : formation à la projection numérique.

Des le 14.09

Initiation à l'informatique
Date et lieu à définir. Restez connectés pour avoir toutes les infos !

25.09 9h

Seminaire culturel #2 (sur 1 journée)
Sur la politique culturelle fédérale départementale, à Cormatin.

31.09

CinéVillage - Reunion de reprise
Mise en place de la nouvelle saison : choix des films...

16.10 18h30

Rendez-vous festif
Partager un moment convivial tous ensemble, à Toulon-sur-Arroux.

26.11

Rendez-vous Tisseurs de Liens
Thème : Développer son action autour des échanges non marchands, à St-Point.

Nov. ou Déc.

Seminaire culturel #3
Date et lieu à définir. Restez connectés pour avoir toutes les infos !

2021

09.04 ou 10.04

Assemblée Générale 2020
Le rendez-vous incontournable pour faire le bilan de l'année précédente.

Il est de tradition qu'un Foyer accueille l'événement avec notre aide. Intéressé.e ? Faites le savoir !

Printemps

Rencontres départementales Tisseurs de Liens
Date et lieu à définir.

Nov.

Stage de formation de bénévoles
Thème : Images et écriture. Organisé par le Pôle Tisseurs de Liens.

Les éditos

Les éditos se suivent et se ressemblent.

Pour l'année 2019-2020, je proposais de : *« réfléchir pour que notre avenir soit un ensemble cohérent et solidaire, et que le réseau, notre bien commun, devienne notre force et nous permette d'envisager un futur à construire ».*

Personne n'avait imaginé au moment où ces mots furent écrits que nous connaîtrions une situation aussi particulière que celle occasionnée par la crise sanitaire. Je nous invitais également à : *« faire en sorte que l'ensemble des associations composant la FDFR 71 soit une force commune et solidaire, capable d'entraîner les citoyens que nous sommes pour leur donner la possibilité de réfléchir à leurs environnements, leurs conditions sociales, et de pouvoir décider et agir en connaissance de cause ».*

FDFR 71 C'était une invitation mais la vie vient de nous démontrer que cela devient une urgence vitale.

Nous avons vu que nous devons être solidaires les uns des autres, être regroupés pour faire face, penser notre futur sur d'autres bases que celles que nous connaissons, qu'ensemble nous pouvions à la fois faire face et décider de notre futur commun.

L'existence même de la FDFR 71 a permis de maintenir un minimum de réseau, d'informations, de communication, de réflexion entre nous. Mais la FDFR 71, c'est vous, votre adhésion à l'idée des Foyers, à la volonté de réfléchir en commun ; c'est le refus de rester isolé et le désir de faire du monde rural une véritable opportunité d'avenir.

Comme pour le début de cet éditto, j'emprunterai la conclusion à celui de l'an dernier : *« rien n'est inéluctable, l'avenir est aussi entre nos mains, si nous savons être solidaires et construire un bien commun ».*

Alain Gombert
Président de la FDFR 71

Madame, Monsieur, Chers amis,

Chaque année, vous renouvez votre adhésion à la CNFR. C'est un honneur pour nous que de vous savoir fidèles et engagés pour que vive l'éducation populaire auprès de nos concitoyens des territoires ruraux et péri-urbains.

L'acte d'adhérer est essentiel ; c'est un acte volontaire. Merci !

Adhérer à la Confédération Nationale des Foyers Ruraux & Associations de développement et d'animation du milieu rural, c'est rejoindre et participer à un grand collectif d'acteurs qui coconstruisent les territoires, qui tissent des liens entre les habitants pour un mieux vivre ensemble.

La saison passée fera date dans notre histoire et dans celle plus largement et plus gravement d'un monde fragilisé aux relations bouleversées. Cette crise sanitaire a ébranlé nos convictions et a notamment bloqué notre vie sociale et économique créant à tous les niveaux des situations préjudiciables, complexes, parfois ingérables. Individuellement et collectivement nous avons eu à en souffrir et parfois du mal à maintenir la relation malgré les apports de la technologie. Mais cela nous a aussi fait nous recentrer sur de vrais besoins et nous a fait redécouvrir nos capacités d'adaptation ainsi que les bienfaits de l'entraide et de la solidarité, entre habitants, adhérents, foyers, fédérations...

La saison 2020 - 2021 s'ouvre sur beaucoup d'interrogations, affirmons la force de notre réseau par ce qu'il a de plus ambitieux : co-construire les territoires ruraux de demain dans le respect de nos engagements d'acteurs bénévoles et salariés responsables, face aux enjeux sociaux et écologiques d'aujourd'hui.

Mobilisons-nous pour collectivement mettre en œuvre un projet fédéral partagé au plus près des préoccupations des territoires, et allions davantage les forces vives nationales, régionales, départementales et locales.

Cette saison débutera avec la tenue d'une Assemblée des territoires qui affirmera notre volonté de dialogue et de réponses collectives pour tisser les liens de confiance indispensables à la dynamique de notre mouvement. La nouvelle gouvernance élue en juin 2020 au sein du Comité exécutif fédéral aidera à avancer dans cette direction, avec un élan renouvelé.

Plus que jamais la solidarité renforcera notre réseau, pour peser plus et mieux. Réfléchissons et agissons ensemble pour que vive l'éducation populaire... pour un monde rural vivant et solidaire !

Collectivement, saluons notre engagement et notre fidélité au sein de notre réseau.

Ruralement vôtre !

Véronique Marchand & Nathalie Monteiro, Co-présidentes
Vincent Cocquebert, Directeur

CNFR

Sommaire

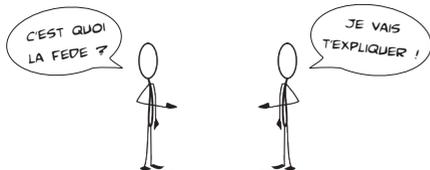
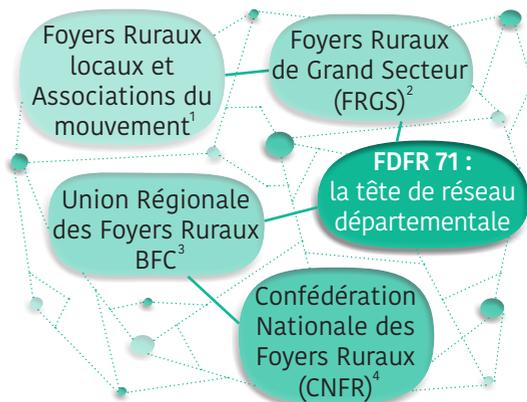
PRÉSENTATION	4
LES ACTIONS	5
DES RAISONS D'ADHÉRER	6 - 7
DROITS ET SERVICES	8 - 9
LES MODALITÉS	10
LES TARIFS	11
FICHE RESSOURCE	12
ASSURANCES	13 - 14 - 15

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux du 71 : VOTRE Fédé.

Extrait des statuts

« La FDFR 71 a pour objet de fédérer les Foyers Ruraux, les FRGS et les Associations adhérentes œuvrant dans les domaines du sport en milieu rural, de l'animation, de la diffusion culturelle et de l'éducation populaire, pour le développement des territoires ruraux du département de Saône-et-Loire. Elle organise, coordonne, soutient, facilite le travail en commun de ses adhérents, et assure la promotion de leurs actions. »

Organisation du réseau



1	Animent la vie locale par des activités sportives, culturelles, artistiques, sociales...
2	Coordonnent, mutualisent, favorisent le lien avec la FDFR 71. Apportent un soutien aux Foyers Ruraux et Associations de leur territoire, font le lien entre ce dernier et la FDFR 71, et organisent divers types d'événements.
3	Joue un rôle de représentante auprès de la Région, recherche des financements, mutualise les actions...
4	Est garante des actions portées par le mouvement sous l'égide des agréments, organise des rencontres entre bénévoles et professionnels, permet d'obtenir différents avantages, etc.

Les partenaires

La FDFR 71 a de nombreux partenaires, qui l'aident au quotidien à défendre ses valeurs, actions et projets. Voici quelques exemples :



PUBLICITÉ

NETFLIX

&



Ouais,

c'est sympa...

Mais le cinéma est bien meilleur chez nous. Le pop corn aussi.

LÉGER & RAY MULTIPLEX

Contact : cinevillage71@gmail.com

Des projets et des interlocuteurs au cœur des territoires : faire sens pour faire réseau.

Bénévoles & professionnels

Les bénévoles, en plus de s'investir sur leurs territoires, jouent un rôle primordial au sein de la Fédération : ils animent des commissions permanentes ou ponctuelles, participent aux réunions de l'Union Régionale, sont les interlocuteurs privilégiés de certains financeurs... Que cela soit pour leurs propres projets ou ceux de la FDFR 71, ils sont accompagnés par une équipe de professionnels, qui répond aux questions et besoins exprimés (montage de dossiers, utilisation de Gestanet, prêt de matériel, rédaction de conventions...).

Une démocratie accrue

Afin de toujours mieux travailler ensemble, la FDFR 71 est en train de développer l'outil de visioconférence (« Zoom »), pour permettre à ceux qui vivent loin de pouvoir participer... sans bouger de chez eux ! Les C.A. et commissions se déplaceront aussi dans les différents territoires.



Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2020

Et au-delà du C.A., vos adhérents peuvent donner leur avis dans les commissions, les sondages...

Exemples d'actions locales

Autunois-Morvan : Actions avec les familles, formations des bénévoles, temps de débats...

Bresse : Cinéma, sorties découvertes...

Chalonnais : Découverte de villages, journées des pratiques amateurs...

Charolais-Brionnais : Projet éducatif culturel « Colegram », Universités Rurales...

Clunisois : Passerelles, Semaine de la Solidarité Internationale, Universités Rurales...

Mâconnais Nord : Projet « De la Terre à l'Assiette », plaquette des activités des assos...

Mâconnais Sud : Festival de Théâtre Amateur

Exemples d'actions départementales



CinéVillage

Circuit de cinéma itinérant en milieu rural qui permet l'accès à la production contemporaine. Propose aussi des séances scolaires, du plein air...



Barouf

Centre culturel éclaté qui propose des spectacles vivants et/ou la diffusion de leur communication.



Universités Rurales

Espaces de réflexion collective au service du développement du milieu rural qui propose des conférences...



Pôle Sport

Des bénévoles dédiés pour vous aider dans vos projets sportifs.

L'adhésion,

avec nous aujourd'hui pour

Quelques chiffres

Vous faites partie du 3^{ème} plus grand réseau de Foyers Ruraux de France. La FDFR 71 en 2020, c'est **109** structures adhérentes, **5000** adhérents individuels (120 000 en France), **7** grands secteurs, **2** lieux d'accueil et une équipe de **7** salariés actifs.

Adhérer : dans quel contexte ?

La crise du Covid-19 nous a bouleversés à bien des égards. Les Foyers et Associations ont dû cesser du jour au lendemain leurs activités et mettre en pause leurs projets. Cependant, beaucoup ont maintenu un contact avec leurs adhérents : cours en visio, envois d'exercices par mail... La Fédération, quant à elle, a assuré le suivi de vos questions juridiques et a conservé un lien positif avec sa « Ch'tite Vidéo », qui a fait la part belle à vos « résistances ».

Adhérer : quelles définitions ?

Eh oui, définitions au pluriel, car le terme « adhérer » n'en possède pas qu'une seule :

- partager une idée, une opinion, les faire siennes,
- se déclarer d'accord avec, partisan de...,
- souscrire par une démarche généralement libre aux dispositions d'un accord conclu par d'autres et déjà en vigueur.

Adhérer : oui, mais à quoi ?

- **Une association.** Adhérer, c'est reconnaître qu'un groupement de personnes est réuni dans un but commun autre que le partage de bénéfices.
- **Des valeurs.** La CNFR est toujours forte des objectifs qui depuis le début font son identité : le vivre ensemble, le lien entre les habitants, la capacité à agir, la mise en valeur des innovations sociales et culturelles, le renfort de la citoyenneté, la réappropriation du débat public par les habitants... Adhérer, c'est donc croire en l'importance du monde et du milieu rural, aux valeurs de partage, de formation, de solidarité, de transformation sociale, véhiculées par l'**éducation populaire** : « ensemble des pratiques éducatives et culturelles qui œuvrent à la transformation sociale et politique, travaillent à l'émancipation des individus et du peuple, et augmentent leur puissance démocratique à agir. » (Christian Maurel)



Stage « Oser prendre la parole en public »
- Octobre et novembre 2019 -

- **Des objectifs.** Adhérer à la FDFR 71, c'est adhérer à ses statuts : « Elle a notamment pour ambition de développer l'action sociale, culturelle, sportive et économique en milieu rural [...], à ceux de la CNFR, et s'engager à en respecter les principes.

un soutien militant :

vous aider à construire demain.

• **L'histoire.** Depuis 75 ans, la CNFR construit ses actions et défend le rural en adéquation avec son époque, ses territoires et ses partenaires.



Caravane des Foyers Ruraux
- 1967 -
© CNFR

Depuis 60 ans, la FDFR 71 puise sa force dans son histoire et en écrit de nouvelles pages avec vous.

Adhérer : oui, mais pourquoi ?

Adhérer, c'est croire ardemment en la force d'un collectif ; c'est être intimement persuadé que $1 + 1 = 3$ (au minimum !). C'est vouloir, avec la Fédération, faire vivre nos villages, leurs animations, et maintenir leur attractivité. C'est faire réseau pour défendre les valeurs et rendre la FDFR 71 plus forte auprès de ses multiples partenaires (cf. page 4).



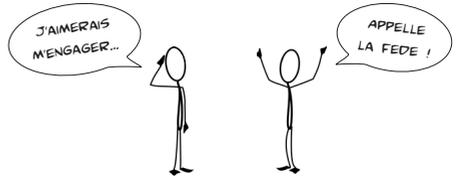
Conférence de presse FDFR 71 - CD 71
pour les opéras d'été en 2019
© Cristian Todea - macon-infos.com

Opéra d'été à Mâcon
- 18 juillet 2019 -
© Alizée Pouverin



Adhérer : oui, mais comment ?

- **Convention.** La convention à signer dans le cahier détachable est un véritable contrat, qui signifie le partage de nos statuts et valeurs.
- **Païement des adhésions.** Ce soutien financier représente 21% de nos produits. Il est le socle de notre réseau.
- **Gestonet.** En y inscrivant chacun de vos adhérents, comme vous y engage la convention à nous retourner, vous rendez la Fédération plus forte (cf. page 11).
- **Bénévolat.** Vous pouvez aussi vous engager en participant aux commissions, aux comités de pilotage, en intégrant le conseil d'administration, en venant aux assemblées générales...



PUBLICITÉ

VEZ AUSSI LE SPORT AUTREMENT.
Tennis • Vélo • Arts martiaux • Rando • Gym • Etc.

REJOIGNEZ LE MOUVEMENT

Commission Sport FDFR 71

Référent : Pierre Haga

L'adhésion, aux ressources ou comment trouver des réponses

Avec la FDFR 71

L'une des volontés de la FDFR 71 est d'offrir une aide quotidienne aux bénévoles et aux associations du réseau, qu'une réponse soit apportée à toutes leurs questions, quelles que soient leurs natures.

Accompagnement global de la vie associative :

Les salariés peuvent vous accompagner dans vos démarches, que cela concerne une recherche de financements, un dossier de demande de subvention, la rédaction d'une convention ou d'un courrier, la veille sociale et juridique (la FDFR 71 a par exemple répondu à un certain nombre de questions concernant les dispositifs gouvernementaux liés au Covid-19), etc. Le réseau peut être aussi mis à contribution.

PAVAL : Dans l'Autunois-Morvan, vous pouvez retrouver un Point d'Appui à la Vie Associative Locale, qui fournit des conseils techniques et administratifs aux porteurs de projet associatif et aux associations dans leurs démarches quotidiennes. Contactez Elisabeth Guesnon pour en savoir plus !

Formations : La Fédération propose régulièrement des sessions de formations sur diverses thématiques : théâtre, communication, informatique, écriture, premiers secours, etc., soit gratuites, soit à un coût très modéré.

Communication : La FDFR 71 vous apporte un soutien technique et pédagogique,

ainsi qu'un accompagnement adapté à vos besoins (relais de vos événements, création de supports, conseils divers...).

Prêt de matériel : La FDFR 71 peut vous prêter du matériel, par exemple des grilles d'exposition. Elle réfléchit également à un outil pour permettre aux Foyers et Associations d'un même secteur d'entrer en contact pour s'entraider.

Tarif cinéma : Après un an d'adhésion, vous pouvez profiter de tarifs préférentiels sur les prestations plein air. C'est chouette !

Partenariats : Grâce aux partenariats qu'elle met en place, la FDFR 71 peut vous proposer des formations inédites et des tarifs préférentiels sur certains spectacles, comme avec le Théâtre, Scène Nationale de Mâcon. La Fédération réfléchit à d'autres surprises, nous vous en informerons en temps voulu !

Assurances : La Fédération est là pour vous accompagner dans vos demandes et dossiers adressés à la SMACL.

Gestanet : Même si cette plaquette vous donne les clés pour gérer Gestanet et que des formations vous sont proposées (voir page 2), la FDFR 71 est disponible pour vous aider à maîtriser cet outil.

PUBLICITÉ

La technologie permet
peut-être de se connecter
aux autres...



Mais la culture
rassemble les individus.

Envie de vous joindre à nous ?

De partager vos idées et vos envies ?

Le Pôle Culture est là !

Contact : Fabien Flores / flores.fdr71@gmail.com

un accès privilégié du réseau :

à ses besoins, envies et projets.

Avec la CNFR

Site internet : Ça y est, la FDFR 71 a son nouveau site ! Rendez-vous sur : <https://fdfr71.foyersruraux.org>. C'est une plateforme sur laquelle vous pouvez retrouver tout un tas d'informations, dont certaines qui ne seront accessibles qu'à vous, adhérents.

Une déclinaison est proposée aux Associations et Foyers Ruraux locaux.

Des tarifs moins chers : Votre adhésion vous donne droit à des tarifs préférentiels sur les taxes SACEM, SACD et la SPRE, à condition d'avoir bien respecté les procédures de déclaration. N'oubliez pas de cocher la case « Adhérent à une fédération signataire d'un protocole d'accord » (SACEM) et « Troupe amateur fédérée » (SACD), en indiquant la CNFR comme fédération d'affiliation.

Une politique de formation : La CNFR propose des formations techniques et thématiques, favorisant la rencontre et le partage d'expériences.

Conférence téléphonique : La CNFR vous permet de bénéficier d'un service gratuit de conférence téléphonique, valable 24h, pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes.

L'agrément association complémentaire de l'enseignement public : Toutes les associations locales peuvent bénéficier de cet agrément. Celui-ci légitime les interventions dans les établissements scolaires, en appui aux activités d'enseignement.



L'autorisation d'intervention est délivrée par le directeur de l'école ou le chef d'établissement.

Le service civique : Chaque Foyer peut accueillir un service civique. Cet agrément offre la possibilité de confier à des volontaires de 16 à 25 ans des missions d'intérêt général.



L'immatriculation tourisme : Délivrée par l'agence Atout France, il s'agit d'une obligation légale pour toutes les associations qui organisent et/ou vendent des forfaits touristiques, des voyages ou des prestations touristiques, dès lors que deux opérations portant sur le transport, l'hébergement, l'accueil touristique sont combinées. Elle s'obtient auprès de la CNFR et se renouvelle tous les ans. L'obligation d'extension de l'immatriculation n'est pas nécessaire pour les voyages exceptionnels (moins de 3 par an). L'objet de cette immatriculation ? En cas de défaillance d'un prestataire, vous pourrez bénéficier du Fonds Mutuel de Solidarité après de l'UNAT, qui propose aide et conseils juridiques.

Besoin de renseignements ?

- Rendez-vous sur le site de la **CNFR** : www.foyersruraux.org
- Auprès de la **FDFR 71** :
- <https://fdfr71.foyersruraux.org>
- 03 85 36 62 06 ou fdfr.71@wanadoo.fr

Faire part de ou renouveler son envie de s'engager : comprendre le processus pour savoir où l'on va.

L'adhésion est obligatoire pour toute personne physique ou morale qui souhaite bénéficier des services et du soutien proposés par la CNFR et la FDFR 71.

Foyer ou association, facile !

Première adhésion

La structure constitue un dossier à fournir à la FDFR 71. Après accord du Conseil d'Administration de la Fédération, celle-ci envoie les éléments nécessaires pour valider cette demande. Dès la création du compte par la CNFR, la structure gère son adhésion dans Gestanet.

Renouvellement

La structure locale demande son adhésion et une ouverture des droits d'adhésion auprès de la FDFR 71.

Vous avez cette plaquette entre les mains et votre structure est limitrophe de la Saône-et-Loire ? Il n'y a pas de Fédération dans votre département ? Pas de souci, les Associations ou Foyers Ruraux isolés peuvent adhérer à la Fédération Départementale voisine !

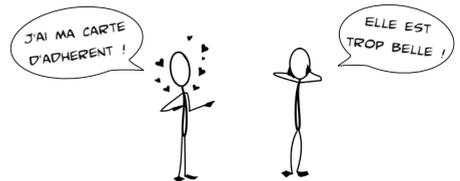
Leur adhésion doit être validée dans Gestanet qui générera un numéro d'adhérent individuel. L'adhésion individuelle concrétise la démarche militante de l'appartenance aux Foyers Ruraux.

Adhérent occasionnel

Votre Foyer ou Association peut attribuer une adhésion temporaire aux personnes qui participent ponctuellement à vos activités / manifestations.

Pour cela, commandez des cartes 8 jours sur Gestanet et envoyez votre paiement à la FDFR 71, afin que celle-ci valide votre demande.

Pour tous vos adhérents, vous pouvez imprimer les cartes directement dans Gestanet. Vous pouvez aussi demander des cartes cartonnées pour vos adhérents permanents à la FDFR 71. Elles leur permettront d'avoir accès à certains avantages.



Les adhérents

Adhérent permanent

Les personnes qui participent aux activités de votre Foyer Rural ou Association doivent être membres de votre structure.

PUBLICITÉ



Le secret de la jeunesse et de la bonne humeur ?

Une exclusivité du Pôle Tisseurs de Liens : egdfri71@gmail.com



Exilir de jeunesse

Développé par les Laboratoires Guesnon



A appliquer tous les jours autant que vous le souhaitez.

Efficacité testée et approuvée.

L'importance des adhésions dans le bon fonctionnement : aller toujours plus loin dans les possibilités.

Ce qu'il faut connaître

Votre adhésion n'est valable qu'à la condition du respect absolu de saisie sous Gestanet. Il vous est ainsi demandé de rentrer et/ou d'actualiser les informations relatives à votre structure, mais aussi de **prendre autant de cartes que vous avez d'adhérents (un adhérent = une carte)** et de les inscrire dans Gestanet. En effet, sans cartes, ces derniers ne sont pas assurés. Cela est aussi important pour la FDFR 71 : **notre nombre = notre force** pour négocier de nouveaux services et avantages pour vos adhérents !



Par ailleurs, en rentrant vos données et celles de vos adhérents, vous pouvez facilement les contacter et la Fédération, en connaissant mieux son réseau, peut être plus proche de vos besoins. Cela permet également, aussi bien pour vous que pour la FDFR 71, d'extraire des données et des statistiques, par exemple exploitables pour certains dossiers, supports de communication, vos AG...

La protection des données

Vous devez cocher la case « RGPD » sur la fiche de chaque adhérent individuel et bien conserver son accord écrit. N'hésitez pas à lui expliquer l'importance de pouvoir recueillir son consentement. N'oubliez pas non plus de donner l'accord de votre structure à la FDFR 71. Plus d'informations sur le site de la CNFR : <https://www.foyersruraux.org/prive/1251-rgpd-tous-concernes/>

Les tarifs pour la saison 2020-2021

Catégorie	Adhésion	Répartition			
		CNFR	FDFR	Assurance	
Première adhésion	60€ *	Vos 60€ vont à la CNFR et la FDFR 71 prend en charge les 60€ restants.		L'assurance est répartie sur les cartes individuelles commandées.	
Foyer Asso	120€ / an	60€	60€		
Adhérent individuel	15€ / an	4€	10,19€		0,81€
Carte 8j	4€	1,90€	1€		1,10€

* Pour permettre à de nouvelles structures de rejoindre la FDFR 71, le CA a proposé un tarif première adhésion, entériné par l'AG du 1^{er} juillet 2020.

Les référents (par secteur)

- Au sein de la FDFR 71 : **Sylvie PITALUA**
03 85 36 62 06 / fdfr.71@wanadoo.fr
- Autunois-Morvan : **Stéphanie PERRIN**
06 87 24 33 77
- Chalonnais : **Gilles BELFILS**
06 80 84 26 42
- Charolais-Brionnais : **Hélène LABROSSE**
06 07 88 16 16
- Bresse / Clunisois / Mâcon. Sud : **Elisabeth CLERC**
06 30 18 82 51
- Mâconnais Nord : **Chantal CHARBON**
06 17 51 02 12

Gestanet, l'outil en ligne de gestion des adhérents : comment appréhender cette plateforme.



Rendez-vous sur : <https://www.gestanet.org/gestanet2/connexion.php> munis de votre code association, aussi bien pour l'identifiant que pour le mot de passe (exemple : F71030).



Imprimez votre demande d'adhésion à l'aide du bouton prévu à cet effet et envoyez-la accompagnée de son paiement à la FDFR 71, qui la validera.

Étape 2



Étape 3

Faites votre demande de cartes individuelles avec assurance et envoyez le règlement correspondant.

Étape 5



Laissez-vous guider par Gestanet pour compléter des informations sur votre structure, très utiles pour la FDFR 71.

Besoin de renseignements ? N'hésitez pas à nous contacter si vous ne parvenez pas à imprimer un papier dont vous avez besoin !

Gestanet

Étape 4



Rentrez la liste de vos adhérents, avec prénom, nom, date de naissance, coordonnées postales et téléphoniques et adresse mail, pour les contacter plus facilement via Gestanet. Cochez également les activités proposées au sein de votre foyer ou association.

N'oubliez pas de cocher la case « RGPD » sur la fiche de chaque adhérent individuel (voir page 11).

Un problème, une question ?

- Des référent.e.s sont joignables en cas de besoin ; voir page 11.
- Des formations vous sont proposées ; voir « Save the dates » page 2.



Adhésion CNFR Campagne 2020-2021



Fiche 3 : CONDITIONS D'ASSURANCE

Afin de bénéficier des garanties de base et optionnelles du contrat de groupe CNFR vous devez être assuré en Responsabilité Civile à la SMACL

**Toutes les garanties d'assurance sont valables du
1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021**

La CNFR est signataire avec SMACL Assurances, d'un contrat de groupe qui couvre un ensemble de garanties précisées ci-dessous :

Des garanties dites « de base » : Responsabilité civile – Défense Recours – Dommages aux biens confiés - Responsabilité civile locaux occasionnels d'activités - Responsabilité civile des dirigeants – Assistance - Indemnisation des accidents corporels des usagers/bénévoles non adhérents titulaires de la carte d'adhésion temporaire 8 jours.

IMPORTANT : L'assurance Responsabilité civile est obligatoire pour vous protéger des dommages causés lors de vos activités, elle doit couvrir :

- L'association loi 1901 en tant que personne morale ;
- Les dirigeants, les représentants légaux ou statutaires ;
- L'ensemble des membres (adhérents, membres de droit...);
- Les volontaires, stagiaires et intervenants à quel titre que ce soit ;
- Les mineurs qui vous sont confiés.

Pour que votre structure en tant que personne morale soit couverte, vous devez souscrire l'assurance RC pour chacun de vos membres en leur attribuant une carte d'adhérent avec RC sur Gestanet. Un espace est dédié pour la saisie des volontaires, stagiaires et intervenants.

Des garanties dites « optionnelles » : Indemnisation des accidents corporels (IA), Dommages aux biens immobiliers et mobiliers, Tous Risques (informatique, bureautique, vidéo, son et photo, instruments de musique), Structures légères gonflables et Chapiteaux, Auto mission, Véhicules à moteur, Bateaux-navigation de plaisance, Annulation-interruption de séjours et Protection juridique.

Consultez le « Guide des assurances des Foyers Ruraux » téléchargeable sur Gestanet et assur'options. Pour toute question sur les assurances, une boîte mail dédiée est à votre disposition : cnfr.assurance@mouvement-rural.org

IMPORTANT :

- ▶ Pour être couverts par ce contrat, les FR/associations doivent notamment :
 - Avoir une gestion désintéressée,
 - Ne pas exercer d'activités dans le secteur commercial,
 - Ne pas avoir pour objet de rendre des services à des entreprises qui en retirent un avantage concurrentiel,
 - Ne pas dépasser un seuil de chiffre d'affaire défini par les impôts (actualisation du montant par la SMACL).

A) Conditions tarifaires

Le montant de la cotisation annuelle de l'assurance au contrat national est à prix coûtant pour la CNFR.

L'évolution des tarifs dépend de négociations avec le prestataire au niveau national.

Le service mis en place repose sur la mutualisation et la solidarité entre l'ensemble des adhérents.

B) suivi des sinistres et relations avec l'assureur



La Fédération/Union Départementale ou Régionale est responsable du suivi des dossiers de sinistre. Elle transmettra l'état des demandes de ses structures adhérentes, les déclarations d'accidents et tout autre document nécessaire à l'assureur dans les meilleurs délais : **SMACL assurances - Pôle Partenariat - Francesca CROISE - Tél : 05.49.32.30.10 – Mail : cnfr@smacl.fr 141 Avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9**



Garanties de base

La souscription des garanties de base s'opère via l'adhésion des structures et des adhérents individuels sur Gestanet :

www.gestanet.org

A) La responsabilité Civile (RC)

La garantie de Responsabilité Civile assure les structures et leurs adhérents s'ils sont reconnus responsables de dommages causés à autrui dans l'exercice des activités de l'association.

► La CNFR, en collaboration avec la compagnie SMACL Assurances a le souci de couvrir au mieux les risques encourus par ses adhérents (structures et individus) dans le cadre de la pratique des activités socioculturelles, des activités physiques et sportives habituelles dans le mouvement, du 1er septembre au 31 août.

► Pour certaines manifestations ponctuelles, il est nécessaire de demander une attestation spécifique. Les structures locales concernées le formulaire d'attestation personnalisée en se connectant sur Assur'Options.

Dans les 48h, SMACL Assurances s'engage à vous répondre soit :

- en vous établissant l'attestation directement
- en vous faisant une proposition personnalisée si la manifestation n'est pas prise en charge par le contrat national. Ensuite si vous acceptez cette proposition, un avenant vous sera établi.

Chaque cotisation des structures et de leurs adhérents individuels, participe à la prise en charge des garanties suivantes :

- Responsabilité civile des structures (associations, fédérations, unions régionales),
- Responsabilité civile des individus (adhésions annuelles et/ou temporaires),
- Assistance aux personnes qui intervient lors des déplacements des adhérents (à l'étranger ou sur le territoire national)
- Protection des mandataires sociaux pouvant être étendue sous condition aux membres du conseil d'administration.

B) L'individuelle accident (IA)

L'individuelle Accident assure et prend en charge les dommages subis par les individus suite à un accident non imputable à la personne morale assurée, pour laquelle la mise en jeu de la Responsabilité Civile est impossible. Elle permet aux personnes physiques d'être assurées pour les activités qu'elles pratiquent au sein du Foyer Rural ou de l'association adhérente.

Cette garantie est facultative.

Elle est en complément de la RC proposée par la CNFR.

C) L'assurance individuelle temporaire : « Carte 8 JOURS »

Pour qui ?

- Les « non-adhérents », usagers occasionnels désirant participer à une manifestation proposée par un foyer ou une association affiliée
- Les bénévoles (ne possédant pas de carte IA) venant aider ponctuellement à la mise en place d'une manifestation (montage d'installations, animation d'un stand...)

Objet et validité de la carte temporaire :

- Elle assure les usagers occasionnels pour une durée de 8 JOURS avec les mêmes garanties que la carte annuelle,
- La carte temporaire permet de promouvoir le mouvement et ses services auprès de non-adhérents.

Modalités pratiques, deux options :

- La FD/UR imprime les cartes temporaires et les envoie à la structure organisatrice de la manifestation,
- La FD/UR envoie le fichier PDF des cartes temporaires à la structure organisatrice, qui les imprime.

Le bordereau de remise de cartes avec : nom, lieu et date de la manifestation, et le nombre de cartes distribuées avec leurs numéros (voir doc produit par Gestanet) doit être adressé au plus tard le lendemain de chaque manifestation à la FD/UR.

En l'absence de ce document qui doit rester archivé à la FD/UR responsable du suivi, la SMACL peut refuser de prendre en compte une déclaration de sinistre liée à cette manifestation.



Adhésion CNFR
Campagne 2020-2021



Fiche 3 :
CONDITIONS D'ASSURANCE

Garanties optionnelles à renouveler en début de saison en même temps que l'adhésion.

Rappel : ces garanties ne sont pas prises en charge par le contrat de base



**Pas de renouvellement par tacite reconduction pour ces garanties
Pensez à renouveler l'assurance aux biens en début de saison**

Cet ensemble de garanties complète les garanties de base des structures adhérentes au mouvement, titulaires de la garantie Responsabilité Civile.

La souscription des garanties optionnelles s'opère via l'outil en ligne **assur'options** :

www.gestanet.org/assuroptions/connexion.php

Ci-dessous les principales garanties qui vous sont proposées :

- ▶ Assurance des locaux permanents – dommages aux biens immobiliers,
- ▶ Assurance des biens mobiliers,
- ▶ Garanties « tous risques » (matériel appartenant à la structure adhérente),
- ▶ Assurance des structures légères gonflables et chapiteaux,
- ▶ Auto mission : deux options :
 - Garantie complémentaire pour les adhérents (Concerne les véhicules appartenant aux élus, salariés et adhérents pour indemniser les frais complémentaires restant à leur charge après intervention de leur assureur personnel)
 - Garantie en substitution pour les administrateurs (élus du CA) et les salariés (vient en substitution de l'assurance personnelle)
- ▶ Véhicules à moteur (appartenant aux structures adhérentes),
- ▶ Bateaux (bateaux de navigation de plaisance appartenant aux structures adhérentes),
- ▶ Annulation-interruption de séjours,
- ▶ Protection juridique
- ▶ Annulation de manifestations

Pour plus d'information sur chacune de ces garanties, consulter le guide de l'assurance sur Gestanet ou Assur'options
ou contactez-nous par courriel à l'adresse : cnfr.assurance@mouvement-rural.org

Envie de vous investir au sein d'un réseau ?
De faire vivre votre village et des projets ?
De partager des bons moments avec d'autres ?

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DE SAONE ET LOIRE

Rejoignez le
mouvement !

14 juin 1960, naissance de la FDFR 71 !
Sa création s'inscrit dans la lignée des « foyers paysans de culture et d'émancipation intellectuelle » impulsés par François Tanguy-Prigent.
Partant du désir d'accompagner par le biais culturel la reconstruction des campagnes et leur émancipation de la tutelle religieuse, et évoluant au cours des décennies, les missions des Foyers Ruraux s'ancrent aujourd'hui dans la volonté de développer des actions porteuses de sens, sur des territoires ruraux et péri-urbains, avec des valeurs communes, tout en s'ouvrant aux nouveaux habitants, aux nouvelles cultures et aux autres acteurs.



En plus, le café
y est bon !



60 ans plus tard, la FDFR 71 oeuvre toujours dans le domaine de l'éducation populaire, accompagnant et accompagnée de son réseau de Foyers Ruraux et d'Associations, l'un des plus grands de France. Retrouvons-nous d'ailleurs le 16 octobre 2020 à Toulon-sur-Arroux pour fêter ces six décennies et les six prochaines... et même plus !



Deux lieux d'accueil

- La Roche Vineuse - 71 960
Hameau de l'Eau Vive
Ouvert du lundi au vendredi
9h - 12h30 / 13h30 - 17h
03 85 36 62 06
fdfr.71@wanadoo.fr
- Toulon-sur-Arroux - 71 230
Rue du Moulin
Ouvert du lundi au vendredi
Lundi - Mercredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
Jeudi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h
Vendredi : 8h30 - 12h
Contact : Elisabeth Guesnon - 06 49 11 40 93



L'équipe salariée

- Stéphane Fons - Direction
fonsstephane@gmail.com
- Sylvie Pitalua - Secrétariat
fdfr.71@wanadoo.fr
- Cyrille Léger - Cinéma
cinevillage71@gmail.com
- Célestin Ray - Coordination Cinéma
celestin7191@gmail.com
- Elisabeth Guesnon - Tisseurs de Liens
egfdfr71@gmail.com
- Fabien Flores - Culture
flores.fdr71@gmail.com
- Alizée Pouverin - Culture et Communication
alizee.fdr71@gmail.com



Nos réseaux

- Site internet : www.fdr71.foyersruraux.org
- Facebook : FDFR 71 - Foyers Ruraux